

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE GLAMPING SAINTE SUZANNE (sas NPA) EN VIGUEUR AU 01/09/2016

La location d'un emplacement ou d'un hébergement locatif implique la totale acceptation des conditions de ventes par les parties contractantes. A ce titre, le client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente avant la validation de sa location.

## NOS PRESTATIONS ET TARIFS

### Location emplacements nus :

Nous mettons à votre disposition un emplacement nu, pouvant accueillir jusqu'à 6 personnes, pour votre tente, votre caravane ou votre camping-car. Le prix de l'emplacement : Il s'agit d'un prix par nuit d'occupation. Les emplacements sont disponibles à partir de 16h le jour de l'arrivée et doivent être libérés avant 11h le jour du départ. Il comprend une installation, 2 personnes et un véhicule. Ce forfait donne accès librement aux infrastructures sanitaires et d'accueil. Les personnes supplémentaires (adultes ou enfants) ou éléments supplémentaires présents sur l'emplacement (deuxième véhicule, animal, électricité, tente supplémentaire etc.) font l'objet d'un coût supplémentaire journalier.

### Location d'hébergements locatifs :

Le descriptif des hébergements figure sur notre documentation et sur le site Internet.

**Le tarif de location comprend :** la location de l'hébergement, les personnes (selon capacité) les charges selon le type d'hébergement (eau, gaz, électricité), un véhicule, l'accès aux services de l'accueil.

Entièrement équipé, selon le type d'hébergement, seuls les draps et linge de toilette ne sont pas fournis; location de draps et linge de toilette jetables possible. Votre hébergement lors de votre départ si vous ne prenez pas l'option ménage devra être remis en état, propre et le mobilier remis à sa place. Une prestation ménage est proposée, le tarif figure dans notre documentation, cependant le locatif devra être remis en état (frigo et poubelle vidée, vaisselle effectuée, mobilier remis à sa place). Les locatifs sont non-fumeurs.

Les locations sont disponibles à partir de 16h jusqu'à 19h le jour de l'arrivée et doivent être libérées entre 09h et 10h le jour du départ.

**Cession, sous-location :** Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous louée.

Pour des raisons de sécurité, le nombre de personnes arrivant en séjour ne pourra excéder la capacité de l'hébergement ou de l'emplacement de camping.

la définition des saisons de location ainsi que les périodes et les durées de locations figurent sur notre documentation et sur le site Internet. l'affectation de l'emplacement de camping ou du locatif est réalisée sans distinction dans l'ordre d'enregistrement des réservations. La Direction ne peut en aucun cas garantir que l'emplacement ou le locatif sollicité par le campeur lui sera attribué.

Le locataire accepte l'emplacement en l'état (arbres, plantations, végétations...). Il dégage la responsabilité du camping en cas de dégâts dus aux chutes de branches, d'intempéries, de catastrophes naturelles.

### Tarifs et taxes :

Les tarifs de notre documentation commerciale et site internet sont en euros, TVA comprise au taux en vigueur au moment de son impression.

Tout changement ou modification de taux ainsi que toute évolution des taxes applicables à votre séjour, à la date de facturation, pourra être répercuté sur le prix de votre séjour.

## MINEURS

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne sont pas acceptés sur le camping.

## ANIMAUX

Les animaux dit domestiques sont acceptés sur le camping ils doivent être tatoués et posséder un carnet de vaccination à jour. Les chiens doivent être tenus en laisse, éloignés des unités publiques (blocs sanitaires, aires de jeux pour enfants...). Les chiens de 1ère et 2è catégorie sont strictement interdits sur le camping. L'accès des animaux aux locations est limité à certaines races.

## RÈGLEMENT DU SEJOUR

### Modes de paiement acceptés

Le règlement de votre séjour peut être effectué par carte bancaire (les cartes acceptées sont celles des réseaux Carte Bleue, Visa, MasterCard), en espèces en euros jusqu'à 30 jours avant l'arrivée sur le camping. Chèques non acceptés.

Pour les réservations le site internet : A la réservation, le règlement de l'acompte ou de la totalité du séjour se fait par carte bancaire (les cartes acceptées sont celles des réseaux Carte Bleue, Visa, Mastercard). La transaction est immédiatement débitée sur la carte bancaire du client après vérification des données de celle-ci. Conformément à l'article L.132-2 du Code Monétaire et Financier, l'engagement de payer donné au moyen d'une carte de paiement est irrévocable. En communiquant les informations relatives à sa carte bancaire, le client autorise le Glamping Sainte Suzanne (sas NPA) à débiter sa carte bancaire du montant de l'acompte ou de la totalité du séjour. Le client certifie qu'il est le titulaire de la carte bancaire à débiter et que le nom figurant sur sa carte bancaire est effectivement le sien. Le règlement du solde du séjour peut être effectué par carte bancaire, en espèces en euros jusqu'à 30 jours avant l'arrivée sur le camping.

## **Modalités de règlement**

La réservation du séjour ne devient effective qu'après confirmation du Glamping Sainte Suzanne (sas NPA) et règlement par le locataire d'un acompte.

Règlement du séjour en emplacement nu : le solde du séjour doit être réglé à l'arrivée.

Règlement du séjour en locatif : Le solde du séjour doit être réglé, sans rappel de notre part, 30 jours avant la date d'arrivée prévue pour la location ou le jour de l'arrivée quand le client n'a pas réservé.

A défaut du paiement prévu à la date convenue, Le Glamping Sainte Suzanne est en droit de considérer que le client a annulé sa réservation et conserve les sommes déjà versées.

## **DÉPÔT DE GARANTIE**

Pour les hébergements locatifs, un dépôt de garantie dont le montant apparaît sur les tarifs est demandé à l'arrivée au camping. Son versement pourra être demandé par carte bancaire. Ce dernier sera restitué dans son intégralité le jour du départ ou au plus tard sous huit jours, après un état des lieux satisfaisant. Dans le cas contraire, le dépôt de garantie sera prélevé. Les dégradations supérieures à la somme versée comme dépôt de garantie seront à la charge du client après imputation du dépôt de garantie.

## **ARRIVÉE RETARDÉE, DEPART ANTICIPÉ**

En l'absence d'information du campeur, précisant qu'il a dû modifier la date de son arrivée, l'emplacement ou l'hébergement deviennent disponibles 24h après la date d'arrivée prévue par le contrat de location, et le paiement intégral des prestations demeure dû.

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'un départ anticipé **en locatif** (voir possibilités de remboursement dans le cadre de l'assurance annulation).

Dans le cas d'un départ anticipé lors d'un séjour **en emplacement nu**, nous ne conserverons que la valeur de l'acompte des jours non effectués.

## **ANNULATION DE SÉJOUR**

**Annulation du fait du Glamping Sainte Suzanne** : les sommes versées seront remboursées. **Annulation du fait du client** : celui-ci devra avertir le camping par écrit. A défaut, le client sera tenu du paiement des sommes dues au titre du contrat.

**Selon l'article L. 121-20-4 - 2° du Code de la consommation, le droit de rétractation n'est pas applicable** aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs fournis à une date ou selon une périodicité déterminée.

### **Annulation d'un séjour en locatif :**

Pour tout séjour annulé plus de 30 jours avant la date d'arrivée, l'acompte reste acquis par le camping. Moins de 30 jours avant l'arrivée ou en cas de non présentation au camping, le montant total de la location est dû et conservé. Pour obtenir un éventuel dédommagement, nous vous invitons à souscrire une assurance annulation ou interruption de séjour lors de la réservation. Celle-ci vous permettra d'obtenir le remboursement partiel ou total de votre séjour, selon les conditions prévues au contrat d'assurance.

### **Annulation d'un emplacement de camping :**

Quelle que soit la date d'annulation, l'acompte reste acquis par le camping.

Pour obtenir un éventuel dédommagement, nous vous invitons à souscrire une assurance annulation ou interruption de séjour lors de la réservation. Celle-ci vous permettra d'obtenir le remboursement partiel ou total de votre séjour, selon les conditions prévues au contrat d'assurance.

## **RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Les campeurs sont tenus de se conformer au règlement intérieur du camping sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat.

## **ASSURANCE**

Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol et détérioration des objets personnels sur le camping.

Le Glamping Sainte Suzanne ne pourra être tenu responsable en cas de vol ou de dégradations des objets personnels des campeurs sauf en cas de manquement avéré du camping à ses obligations contractuelles. Il est rappelé également que le parking n'est pas gardé et que le stationnement se fait donc aux risques et périls de l'utilisateur.

## **PROMOTIONS**

Lors de ces occasions, il est possible que pour un même séjour, les clients aient payé des prix différents. Les clients ayant payé le prix le plus élevé ne pourront en aucun cas bénéficier d'un remboursement représentant la différence de prix qu'ils ont payé et le prix promotionnel.